

## **Commune de Baulon**

### **Réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2011**

Le dix-neuf juillet deux mille onze, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 juillet 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

#### Présents :

M. RIU Jean-Paul, Mme PAQUET Isabelle, MM. FERREOL Thierry, DAVID Stéphane, CHASLES Paul, MM. THÉAUDIN Bruno, MÉLOT Jacques, LE DIRACH Didier, Mmes DUTAY Marie-Renée, HAMON Chantal, TOURNEUR Frédérique, HAMON Patricia.

Absents : M. CRAMBERT Jean-Paul donne pouvoir à M. le Maire, Mme GRIMAUULT Séverine, M. BEGUINEL Jean-Pierre, Mme LORGEUX Karine, Mme LACOURT Marie-Cécile donne pouvoir à DUTAY Marie-Renée, M. RENAUD Jean-Marc donne pouvoir à M. FERREOL Thierry.

M. DAVID Stéphane est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2011 est validé à l'unanimité.

---

### **51/11 – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Dans le cadre de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités locales, le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, a présenté dans un document du 28 avril 2011, des propositions concernant le schéma départemental de coopération intercommunal (S.D.C.I.).

Les communes, les communautés de communes et les syndicats mixtes ont été saisis par le Préfet par courrier du 4 mai 2011 pour exprimer leur avis sur ce projet qui court jusqu'au 15 août 2011.

L'objectif de la réforme territoriale est d'achever la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, de supprimer les enclaves et discontinuités territoriales et de fixer les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Pour cela, il est pris en compte une pluralité de critères :

- ✓ Un seuil critique minimum de 5000 hab., un encouragement à aller vers des intercommunalités plus vastes ;
- ✓ Une amélioration de la cohérence spatiale des communautés au regard notamment du périmètre des unités urbaines (INSEE), des bassins de vie et des SCOT ;
- ✓ Un renforcement des solidarités financières ;
- ✓ Une rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.
- ✓ La communauté de communes de Guichen est concernée directement par les 2 propositions 18 et 19 (2ème partie – Point 4), rappelées ci-dessous :

#### **Préconisation n°18 du SDCI d'Ille-et-Vilaine :**

**1** - Fusion au plus tard le 01/06/2013, avec effet au 01/01/2014, de la communauté de communes du « Pays Maure-de-Bretagne » et de la communauté de communes du « canton de Guichen », en intégrant toutefois le remodelage de périmètre décrit dans la préconisation n°19, concernant la communauté de communes du « canton de Guichen » (rattachement de la commune de Laillé à Rennes Métropole).

**2** - Le rapprochement ou le renforcement des coopérations entre la communauté de communes du « Pays Moyenne Vilaine et Semnon » et le nouvel ensemble intercommunal « Maure-de-Bretagne + canton de Guichen » sera recherché pour une échéance postérieure à 2014.

## **Commune de Baulon**

### **Réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2011**

#### **Préconisation n°19 du SDCI d'Ille-et-Vilaine :**

Adhésion au plus tard le 01/06/2013, avec effet au 01/01/2014, des communes de Laillé et de Chanteloup à la Communauté d'agglomération « Rennes Métropole ».

D'une manière synthétique :

- ✓ La préconisation 18-1 propose, la fusion les communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne ;
- ✓ La préconisation 18-2 propose, le renforcement des coopérations du nouvel ensemble « CCPMB et ACSOR » avec l'EPCI de MVS ;
- ✓ La préconisation 19 propose, l'adhésion de la commune de Laillé (ACSOR) à « Rennes Métropole ».

#### **Fusion des communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne**

Suite à la proposition du Préfet, les communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne ont constitué un groupe de travail, et ont évalué les impacts de la proposition.

Les études ont portées sur les points suivant :

- ✓ Les compétences ;
- ✓ Les formes de gouvernance ;
- ✓ Les centres d'attractivités ;
- ✓ Les perspectives démographiques ;
- ✓ La fiscalité ;
- ✓ Les budgets et les finances.

Ces réunions ont fait apparaître des difficultés pour envisager une fusion en 2014. Il est constaté que la proposition de décisions définitives (fusion) et d'un calendrier rapide provoquent des réactions de prudence devant les incertitudes multiples quant aux conséquences du projet proposé, faute d'un délai suffisant pour une bonne connaissance réciproque et une réflexion sereine et objective. Cela paraît prématuré, et risque donc d'être contreproductif en regard des objectifs de rationalisation visés.

Par contre, il est tout à fait envisageable de renforcer dans un premier temps les coopérations, en particulier, à travers le pays des Vallons de Vilaine, que la communauté de Maure-de-Bretagne pourrait rejoindre.

C'est la raison pour laquelle la Commune de BAULON, se prononce contre la proposition du Préfet, concernant la fusion des EPCI de Guichen et de Maure-de-Bretagne.

#### **Renforcement des coopérations**

Les communautés de communes de Guichen et de Bain-de-Bretagne ont déjà cette « culture » de coopération. Cette approche est renforcée par leur appartenance au Pays des Vallons de Vilaine (PVV).

La communauté de communes de Guichen est favorable au renforcement des ces coopérations, à travers des « protocoles » qui restent à définir. Néanmoins, la volonté politique sur ce point est forte.

Par ailleurs, au cours des discussions avec la communauté de communes de Maure-de-Bretagne, il est apparu que l'approche de coopérations renforcées recevait un écho favorable. C'est la raison pour laquelle il serait tout à fait envisageable de proposer à la communauté de communes de Maure-de-Bretagne, son adhésion au Pays des Vallons de Vilaine, pour faciliter ces coopérations.

Enfin, fort de l'expérience du SMICTOM du NAR, intervenant sur 5 communautés de communes (Guichen, Bain-de-Bretagne, Maure-de-Bretagne, Pipriac, Le Grand-Fougeray), il serait intéressant d'explorer les possibilités de développer des coopérations renforcées sur cette surface.

**Commune de Baulon**  
**Réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2011**  
**Intégration de Laillé à Rennes Métropole**

Lors du conseil municipal du mercredi 22 juin 2011, les élus de Laillé se sont prononcés par vote, pour le rattachement de la commune de Laillé à la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

En conséquence, la commune de BAULON, bien que regrettant cette position, reconnaît que la décision appartient souverainement aux élus de Laillé, et la respecte.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce :**

- ✓ A l'unanimité CONTRE la préconisation n°18-1 qui prévoit la fusion des communautés des communes du canton de Guichen et du Pays de Maure-de-Bretagne ;
- ✓ A 13 voix CONTRE et 2 abstentions, la préconisation n°18-2 qui prévoit le rapprochement et le renforcement entre le nouvel ensemble « Maure + Guichen » et la « CC du Pays de MVS », compte tenu du refus de la création de nouvel ensemble (18-1) ;
- ✓ S'ABSTIENT majoritairement sur la préconisation n°19 visant l'adhésion de la commune de Laillé à Rennes-Métropole (votants : 15 / Pour : 1 / Contre : 1 / Abstentions : 13) ;
- ✓ EXPRIME sa volonté, à 13 voix POUR et 2 abstentions, de s'engager dès à présent et à son rythme dans le renforcement et le développement de coopérations avec les collectivités voisines et, dans cette voie, propose l'adhésion dans un délai à convenir de la « communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne » au « Pays des Vallons de Vilaine » ;
- ✓ REGRETTE mais prend acte de l'accord de la commune de Laillé à la préconisation n°19, à 13 voix POUR et 2 abstentions ;
- ✓ S'OPPOSE à 13 voix POUR et 2 abstentions, au retrait de la commune de Bourg des Comptes de l'ACSOR, celui-ci annoncé tardivement n'étant pas argumenté, n'entrant pas dans les préconisations du SDCI, et fragiliserait l'ACSOR.